

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

AMENDEMENT

N° CL16

présenté par
M. Letchimy, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« antre »,

le mot :

« entre »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.